



Service juridique



LA MUTUALITÉ  
**NEUTRE**

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à une réglementation des soins de santé et de l'assurance maladie-invalidité de plus en plus complexe.

Il nous paraît indispensable de vous conseiller et, surtout, de vous aider à **faire valoir vos droits ... et à connaître vos devoirs**.

C'est pourquoi l'Union Nationale des Mutualités Neutres vous offre un service d'assistance et d'aide juridique : le service **MUJA**.

Nous donnons des avis personnalisés dans des dossiers de responsabilité médicale présumée et sur d'éventuelles questions en matière de contestation de factures.

Un patient qui souhaite être indemnisé, car il estime qu'un prestataire a commis une faute lors de sa prise en charge, doit prouver trois éléments :

- la faute du prestataire, soit l'acte qu'un médecin normalement prudent, placé dans les mêmes circonstances, n'aurait pas commis ;
- le dommage, soit une lésion ou un décès ;
- le lien causal entre ces deux éléments, soit le fait que le dommage résulte directement de la faute du médecin.

En présence de ces trois éléments, **il y a responsabilité médicale** et le patient peut solliciter la **réparation de son dommage** auprès du prestataire responsable (de son assurance).

S'il n'y a pas de responsabilité médicale, mais qu'il existe des conditions de gravité limitativement définies, **le patient peut également solliciter une indemnisation auprès du Fonds des accidents médicaux**.

## **Vous pouvez solliciter notre avis en cas de :**

- faute professionnelle présumée commise par un médecin et engageant sa responsabilité;
- contestation des factures (suppléments d'honoraires, suppléments pour la chambre, double facturation, facturation de frais administratifs,...).

## **Comment faire appel au service MUJA ?**

Votre mutualité sera toujours votre interlocuteur privilégié : elle composera un dossier et nous le transmettra.

### **Concrètement :**

Le Service MUJA examinera votre dossier et vous fournira un avis personnalisé, tant sur le plan médical que juridique, qui vous sera transmis par votre mutualité.

**N'hésitez pas à contacter votre mutualité : vos préoccupations sont aussi les nôtres !**







## Nos sièges :

Rue des Dames Blanches, 24  
5000 Namur  
Tél : 081/25 07 60  
Siège social

Avenue de Waterloo, 23  
6000 Charleroi  
Tél : 071/20 52 11

Rue de Chestret, 4-6  
4000 Liège  
Tél : 04/254 58 11

-  [info@lamn.be](mailto:info@lamn.be)
-  [www.lamn.be](http://www.lamn.be)
-  LaMutualitéNeutre
-  la\_mutualite\_neutre

